

## CONTRIBUTION DE LA VOIX DES RROMS

### RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE 2025

#### 1. Activités de votre organisation (questions générales)

- Quelles sont les actions menées en 2025 dans le cadre de la lutte contre le racisme ?

Tenue d'une permanence juridique d'accès aux droits pour les personnes perçues comme « roms » et par conséquent victimes potentielles d'antitsiganisme

Participation à un colloque à l'assemblée nationale, dans le cadre de la préparation d'une résolution parlementaire à l'initiative de Mme. Ersilia Soudais relative à la reconnaissance du 2 août comme journée de commémoration du génocide des Roms, des Manouches, des Sinti, des Gitans, des Yéniches et des Voyageurs,

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0923\\_proposition-resolution#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0923_proposition-resolution#)

Participation aux travaux de l'Observatoire départemental des discriminations et de l'égalité de la Seine-Saint-Denis

Constitution de l'association partie civile au procès du maire de Villeron et six autres prévenus à la suite d'une expulsion illégale en 2023, relaxés

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/06/24/le-maire-de-villeron-relaxe-apres-l-evacuation-illegale-d-un-bidonville\\_6615583\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/06/24/le-maire-de-villeron-relaxe-apres-l-evacuation-illegale-d-un-bidonville_6615583_3224.html)

- Quelles sont les actions éducatives engagées concernant la petite enfance, la jeunesse ou le grand public ?

Intervention auprès de deux classes de collégiens au Mémorial de la Shoah à Drancy, après le visionnage du documentaire « La camionnette blanche – radioscopie d'une rumeur »

Présentations sur l'antitsiganisme aux membres de la Commission Europe Maghreb du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

Accompagnement et encadrement d'une rencontre entre jeunes membres de l'association et des lycéens travaillant sur un documentaire sur les rumeurs racistes, diffusé sur France TV

Formation d'un groupe de travailleurs sociaux et volontaires civiques

Conférence sur l'antitsiganisme dans le cadre de la semaine de la diversité à Bordeaux

Intervention au colloque « Faire cause commune contre le racisme et les discriminations raciales », organisé par la chaire UNESCO de l'ENTPE à Vaulx-en-Velin.

- Quelles sont les principales publications et travaux menés sur le racisme ?

- Quel bilan pouvez-vous faire de vos actions (chiffres, principaux constats, évaluation des besoins...) ?

Le travail de sensibilisation sur l'antitsiganisme en tant qu'une forme particulière de racisme reste essentiel, tant il n'est pas soupçonné, y compris parmi un public généralement sensibilisé sur le racisme.

- Comment votre organisation est-elle impliquée dans la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) ?

Participation aux réunions de comité de suivi et groupes de travail animées par la DILCRAH, Rencontres avec le DILCRAH

- Quelle est évolution de vos moyens financiers ?

Pour l'instant nos moyens restent stables mais incertains quant à l'avenir

## 2. Questions spécifiques à la Voix des Roms

- Quels sont les travaux sur le racisme en France menés en 2025 ? Quels en sont les résultats principaux ?

Voir 1.

- Quels sont vos analyses sur l'antitsiganisme en 2025 ? Quelles sont les principales discriminations subies par les Roms ? Quels sont les principaux stéréotypes contre lesquels vous luttez ?

Les discriminations subies par les Roms touchent tous les domaines de la vie, bien que la tendance générale est de ne percevoir que les plus visibles, c'est-à-dire celles qui touchent l'accès aux droits les plus fondamentaux : santé, emploi, éducation et logement. Ces discriminations tiennent effectivement à des stéréotypes et sont interconnectées. Par conséquent, dans notre travail de sensibilisation, comme de formation de publics spécifiques, nous insistons sur l'aspect holistique de l'antitsiganisme : à savoir qu'il a créé une figure du « tzigane » à l'opposé de tout ce qui serait un positionnement « normal » vis-à-vis de tel ou tel aspect de la vie de la société, donc dans tous les domaines : vivre dans des bidonvilles ou caravanes (logement) de vols et rapines ou tout au plus de travail indépendant et dissimulé (emploi), refuser l'école (éducation), exagérer la douleur (santé)...

- Des changements législatifs ont-ils particulièrement retenu votre attention, notamment concernant la lutte contre le racisme ? Si oui, quelles étaient vos prises de position ?
- Quel état faites-vous des discriminations environnementales qui touchent les personnes Roms ? Quelles sont vos analyses pour y remédier ? Comment articulez-vous le concept de « racisme environnemental » au sujet des personnes roms ?

Le « racisme environnemental » propose une analyse intéressante des discriminations subies par les populations « perçues » comme « tziganes » (nous utilisons ce terme faute de mieux) et nommées « roms », « roms migrants » ou bien « gens du voyage ». Qu'il s'agisse des uns ou des autres, la localisation de leurs « lieux de vie » n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat de la manière dont ces populations sont conçues dans l'esprit des responsables des politiques publiques. L'exclusion spatiale qu'elle traduit est une des déclinaisons de l'exclusion conceptuelle du « tzigane » en tant que figure créée par l'antitsiganisme comme l'exact inverse de ce qu'est un citoyen.

- Quelles sont vos analyses concernant l'accès au logement ? La qualité des aires d'accueil et leur nombre sur le territoire français, conformément aux dispositions de la loi sur le sujet ? Dans quel état sont-elles ? Quelles ont été les évolutions des loyers à payer pour y habiter ?

Nous rejoignons l'analyse d'autres associations, plus spécialistes du domaine, comme p. ex. l'ANGVC : s'il est vrai que le nombre des aires d'accueil est insuffisant, le débat sur ce point écarte le traitement du vrai sujet. Ce type de dispositif ne devrait pas exister et devrait disparaître, au profit d'une prise en compte sincère et transparente de la diversité de l'habitat, sans colorations ethniques qui ne disent pas leur nom. La qualité désastreuse des aires d'accueil milite pour un tel changement de paradigme.

- Avez-vous des analyses concernant l'usage de la force par les forces de l'ordre à l'encontre des populations roms en France ?

Non pas de la force physique, mais de violence symbolique dans le traitement de certains dossiers. Nous observons que trop souvent, des interpellations sur de simples soupçons de Roms ressortissants roumains aboutissent à des obligations de quitter le territoire français et d'interdictions d'y circuler. Ces décisions préfectorales interviennent après des interrogatoires sommaires où les personnes ne sont pas mises en mesure de présenter leur situation administrative. Notre pôle juridique a traité une vingtaine de tel cas en 2025 en accompagnant les personnes concernées dans les recours juridictionnels. Cependant, il est clair que beaucoup de personnes subissent ces mesures sans pouvoir les contester, faute de connaissances.

- Quelles sont vos analyses sur les discriminations envers les femmes ? envers les enfants ?

Le stéréotype selon lequel les roms exploitent leurs enfants, déjà mis en lumière par les travaux de la CNCDH a un impact certain et nous avons observé qu'il aboutit parfois à des mesures de placement non-justifiées. Très souvent, le processus commence dans des situations de mendicité de mères avec des enfants. Bien que ce genre de pratique n'est pas souhaitable dans l'absolu, les situations concrètes ne sont pas toujours analysées de manière adéquate en raison précisément de ces stéréotypes, qui sont présents parmi les professionnels tout au long de la chaîne de prise de décisions ;

- Quelles sont vos analyses et remontées de terrain concernant le taux de scolarisation des enfants roms ? Quelles sont les raisons explicatives de ce taux et les solutions pour faciliter l'accès à l'éducation des jeunes enfants ?

Des refus de scolarisation par des mairies subsistent, malgré les changements législatifs récents qui ont simplifié les procédures. Ensuite, une fois l'inscription acquise, l'accueil dans les établissements n'est pas toujours bon, surtout en collège, où les enfants subissent du racisme de la part de leurs camarades. Les conditions de vie difficiles rendent la fréquentation scolaire assez irrégulière, ce qui à son tour rend difficile un bon suivi par les professeurs et donc une démobilisation aussi des enfants. Enfin, les expulsions répétées rompent tous les processus et sont un facteur de plus de démotivation. Parmi les solutions que nous préconisons :

- adoption d'une trêve scolaire aux expulsions, à l'image de celle hivernale
- formation des enseignants et personnels scolaires à l'antitsiganisme
- rappel du cadre légal de l'inscription scolaire à tous les maires
- développement d'activités de sensibilisation avec les élèves en lien avec des associations

### **3. Perspectives d'avenir**

- Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

Nous poursuivrons notre travail :

- d'accompagnement juridique et administratif des victimes (potentielles) d'antitsiganisme
- de formation de publics ciblés (agents publics, travailleurs sociaux, volontaires civiques, forces de l'ordre etc.)

### **4. Réflexions complémentaires**

La lutte contre l'antitsiganisme que nous avons fait inscrire au PRADO 2023-2026 doit se poursuivre et se renforcer. En 2024, seulement 0,42% du budget de réalisation de ce plan a été alloué à des projets portant sur l'antitsiganisme, ce qui traduit un intérêt presque inexistant pour cette forme de racisme. Au-delà de cette nécessité de renforcement, il faut éviter que les actions entreprises ne finissent par renforcer l'antitsiganisme, et ce risque bien réel pointe déjà son nez.

En effet, si la lutte contre l'antitsiganisme reste centrée sur les Gens du voyage et les migrants intra-européens vivant dans des bidonvilles, elle ne fera que perpétuer l'opposition originelle entre la figure du « Gitan » et celle du « citoyen ». Dans ce scénario, la lutte contre l'antitsiganisme sera totalement dénaturée et finira par renforcer l'antitsiganisme lui-même.

Ainsi, la France, qui se targue de ne pas adopter une approche fondée sur des critères ethniques, aura contribué — par le biais d'une politique publique coordonnée — à légitimer cette opposition conceptuelle entre « Gitan » et « citoyen »<sup>1</sup>.

Au contraire, cette lutte doit embrasser les discriminations que subit l'ensemble de la population rromani de France, et qui renvoient à l'ensemble des besoins humains tels qu'ils sont intégrés dans la pyramide de Maslow. Seulement de cette manière elle permettra « l'inclusion, l'égalité et la participation » des Rroms, trois objectifs posés par le cadre européen pour des stratégies nationales en leur faveur ;

---

<sup>1</sup> Ayant commencé dans les principautés roumaines où, selon le dictionnaire de la langue roumaine, « rûman » signifiait « paysan lié » et « țigan » signifiait « esclave », cette opposition conceptuelle s'est cristallisée en France dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et s'est formalisée avec l'instauration du statut juridique et de la carte d'identité anthropométrique pour les « nomades » par la loi du 16 juillet 1912, quelques décennies avant la création de la carte nationale d'identité pour ses citoyens.